

building

AWARD

Distinction pour
les ingénieurs
de la construction

6 juin 2019, Centre de culture et de congrès de Lucerne

Règlement de concours et catalogue de critères 2019



© Photo: Adrien Barakat, Lausanne

Responsable du Building Award

building

Fondation suisse pour la promotion
de la relève des ingénieurs de la construction

Associations soutenant le Building Award

infra suisse

**SBV
SSE
SSIC** Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Costructurs

usic

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Swiss Association of Consulting Engineers

Haute école partenaire

Lucerne University of
Applied Sciences and Arts

HOCHSCHULE LUZERN

FH Zentralschweiz

Organisation

Building Award

P.a. Baukoma-Marketimpact AG

Case postale, CH-4562 Biberist

T 031 755 85 84

info@building-award.ch

www.building-award.ch

18.09.2018 / Dernier état

Building Award

P.a. Baukoma-Marketimpact AG | Case postale | CH-4562 Biberist | T 031 755 85 84 | info@building-award.ch | www.building-award.ch

En votre qualité d'ingénieur ou de planificateur du secteur de la construction, vous contribuez de manière essentielle à la réussite d'un ouvrage, et vous rendez cette performance tout simplement possible. Les prestations d'ingénieur sont admirables à plus d'un titre: elles offrent des solutions innovantes, durables et de haute qualité et posent, de par leur complexité, leur simplicité ou leur originalité, les jalons pour l'avenir.

Le 3^e Building Award met à nouveau l'accent sur les prestations d'ingénieur. Entreprises, institutions ainsi qu'ingénieures et ingénieurs sont invités à déposer leurs projets, lesquels seront évalués et récompensés par un jury de haut vol. Le prix propose six catégories de concours. La remise du 3^e Building Award aura lieu le 6 juin 2019 au Centre de culture et de congrès de Lucerne.

Mot de la présidente du jury



Prof. **Sarah M. Springman**
Rectrice de l'EPF Zurich et professeure
en ingénierie géotechnique

La créativité et l'ingéniosité inventive (au sens du mot latin *ingenium*) sont au cœur de l'identité de l'ingénieur. Or ces qualités s'appliquent tout particulièrement aux ingénieures et ingénieurs de la construction, bâtisseurs d'ouvrages dont la conception et le design témoignent du génie technique et créateur, d'ouvrages qui facilitent, embellissent et inspirent notre vie.

Le Building Award invite des ingénieures et ingénieurs de tout âge à partager avec nous leurs projets, qu'ils les aient conçus seuls ou en équipe. Il dévoile à un large public des innovations et prestations exceptionnelles du domaine de la construction, qui sont autant de modèles pour la relève professionnelle.

Votre participation serait... géniale!

1. Jury

- Le jury est un organe autonome, qui prend ses décisions indépendamment de l'organisation du prix.
- Le jury est constitué de spécialistes issus de disciplines d'ingénierie pertinentes, ainsi que de planificateurs.
- Aucune correspondance n'est échangée au sujet des délibérations et décisions du jury.
- Les décisions du jury ne peuvent être contestées, ni des réévaluations exigées.
- Lors du dépôt des dossiers, le jury peut revoir l'attribution d'un projet à une catégorie donnée.

Le jury est composé des personnes suivantes:

Présidente du jury



Prof. **Sarah M. Springman**
Rectrice de l'EPF Zurich et professeure
en ingénierie géotechnique

Membres du jury



Prof. **Adrian Altenburger**
Vice-président de la SIA, directeur
d'institut et de filière Technique du
bâtiment et énergie, Haute école de
Lucerne – Technique et architecture,
Horw



Daniel Büchel
Sous-directeur de l'OFEN, chef de
la division Efficacité énergétique
et énergies renouvelables,
chef du programme EnergieSuisse,
Berne



Stefan Cadosch
Président de la SIA, partenaire de
Cadosch & Zimmermann architectes
EPF/SIA, Zurich



Thomas Fischer
Global Head of System House
Portfolio, Building Technologies
Division, International Headquarters,
Siemens Suisse SA, Zoug



Prof. Dr. **Mario Fontana**
Institut de statique et
construction (IBK), EPF Zurich



Clementine Hegner-van Rooden
Ing. civile dipl. EPF, journaliste
spécialisée RP et chroniqueuse en art
de l'ingénierie, Oberägeri/Zoug



Dr. **Patrick Hofer-Noser**
Propriétaire de 3S Solar Plus AG
et de g-neration energy AG, président
de l'Alliance 2Sol, Thoune



Prof. Dr. **René Hüsler**
Dr. sc. techn. EPF (PhD),
ing. informaticien dipl. ETH/ETS,
directeur de la Haute école de
Lucerne – Informatique, Rotkreuz



Valentina Kumpusch-Orsenigo
Ing. dipl. EPF, Office fédéral des
routes (OFROU), cheffe du secteur/
responsable du projet d'envergure
Second tube au tunnel routier du
Gothard, Bellinzona



Gian-Luca Lardi
Président central de la Société
suisse des entrepreneurs (SSE),
Zurich/Lugano



Daniel Löhr
Swiss Engineering UTS, vice-président
du groupement professionnel Carrière
et communication, partenaire de
Engineering Management Selection
E.M.S. AG, Zurich



Prof. **Urs Rieder**
Sous-directeur, chef de la division
Bachelor et Master, Haute école de
Lucerne – Technique et architecture,
Horw

Membres du jury



Prof. Dr. **Markus Romani**
Chef de la division Bachelor en génie civil et membre du département Génie civil, Haute école spécialisée bernoise – Architecture, bois et génie civil, Burgdorf



Peter Wellauer
Directeur Partnerships, Holcim (Suisse) SA, Zurich, directeur général de BETONSUISSE Marketing AG, Berne



Judit Solt
Architecte dipl. EPF, journaliste spécialisée RP, rédactrice en chef de TEC21, Zurich



Cristina Zanini Barzaghi
Ing. civile dipl. EPF/SIA, conseillère municipale du Département Immobilier, Lugano

2. Calendrier

Septembre 2018	Publication de l'avis de concours pour la participation au 3 ^e Building Award
15 février 2019	Délai de dépôt des dossiers: envoi des documents complets, y compris déclaration de participation signée
5 avril 2019	Délibérations du jury, communication des nominations
6 juin 2019	Remise du 3 ^e Building Award au Centre de culture et de congrès de Lucerne

3. Distinctions

Les gagnants des catégories se voient remettre un trophée d'argent. Le projet désigné par le jury comme la meilleure prestation globale reçoit un trophée d'or. Dans les catégories Jeunes professionnels et Promotion de la relève dans le domaine de la technique, le jury peut en outre décerner un prix en espèces et décider de l'organisation d'un prix du public.

4. Catégories de concours

Le 3^e Building Award met au concours six catégories:

1. Génie civil
2. Construction d'infrastructures
3. Technique de l'énergie et du bâtiment
4. Recherche et développement
5. Jeunes professionnels
6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Remarques:

Chaque dossier déposé doit être accompagné d'une pièce justificative argumentant le choix de la catégorie. Les entreprises suisses peuvent également concourir au Building Award avec des projets ou objets qu'elles ont réalisés à l'étranger.

5. Procédure de dépôt des dossiers

- L'avis de concours est rendu public par des annonces dans divers médias de la branche, du publipostage direct et des communiqués des associations partenaires. L'ensemble des informations et documents sont également disponibles sous www.building-award.ch.
- Toutes les personnes intéressées répondant aux critères du point 7 Droit de participation sont invitées à déposer leur dossier.
- Les organisateurs proposent une sélection d'objets à la pré-nomination.
- La partie déposante communique par écrit la ou les catégories dans lesquelles elle souhaite concourir.
- Les dossiers déposés sont rédigés en allemand ou en français.

6. Procédure de sélection et remise des prix

- Le jury nomme au maximum cinq dossiers par catégorie.
- La remise du Building Award est conditionnée au dépôt d'un nombre convenable d'objets satisfaisant aux exigences du règlement.
- Lors de la remise des prix, tous les dossiers nominés font l'objet d'une présentation audiovisuelle d'environ une minute.
- Les noms des gagnants ne sont dévoilés que lors de la cérémonie de remise des prix et ne sont connus au préalable que du seul jury et des personnes dans la confiance.
- Chaque candidat nommé reçoit, pour deux représentants de son équipe, une invitation gratuite à la cérémonie de remise des prix. Ces représentants reçoivent le ou les prix qui leur sont éventuellement décernés.
- Le jury désigne le lauréat final et d'éventuels autres gagnants.
- Le jury est libre, selon son appréciation, de désigner ou non un lauréat final et d'attribuer ou non un éventuel prix en espèces.

7. Droit de participation

- Peuvent être soumis des objets qui n'ont pas plus de quatre ans, resp. dont l'achèvement ne date pas de plus de quatre ans.
- Les dossiers déposés consistent en projets que les candidats ont élaborés eux-mêmes et à la réalisation desquels ils ont pris une part importante.
- Après réception du dossier, la partie déposante reçoit une confirmation de réception ainsi que la facture de participation au concours. D'éventuels documents ou données manquants seront exigés.
- La partie déposante détient les droits du dossier déposé et les cède aux organisateurs dans le cadre du prix.
- Les objets soumis sont situés en Suisse ou ont été construits à l'étranger par des entreprises et institutions suisses, et sont achevés à la date de délai de dépôt.

Sont autorisées à participer des équipes ou personnes auteures d'un projet qui sont actives dans l'une des structures suivantes:

- entreprises d'ingénierie, bureaux de planification du secteur de la construction (corps de métier inclus);
- entreprises de construction, entreprises totales;
- particuliers ayant réalisé un projet avec leurs propres moyens;
- autres.

8. Frais d'inscription

- La participation au concours est payante. Une taxe de 280.– CHF (hors TVA) est facturée pour chaque dossier déposé. Les écoles sont exemptées de frais d'inscription.
- Les coûts pour les candidats découlant de leur participation au concours ne sont pas remboursés.
- Seuls seront soumis au jury les dossiers dont la taxe de participation aura été acquittée jusqu'au 28 février 2019. La facture est jointe à la confirmation de réception du dossier.

9. Réserves de modification

Les organisateurs se réservent le droit, s'ils l'estiment nécessaire, d'apporter des modifications aux dispositions et au règlement. Cette décision ne peut être contestée.

10. Transfert de propriété

Les documents déposés deviennent propriété des organisateurs. Une déclaration de droits d'auteur ainsi qu'une autorisation de publication en lien avec le Building Award doivent être jointes au dossier. Les documents sont exclusivement utilisés dans le cadre du prix.

11. Autres dispositions

En participant au Building Award, les candidats approuvent le présent règlement de concours, les conditions de participation, les documents de dépôt et d'éventuels avenants.

Des données manquantes ou erronées concernant les personnes ou objets peuvent être un motif de disqualification irrévocable. Le for est à Berne. Tout recours juridique est exclu.

12. Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation des dossiers, le jury prend en considération les critères suivants (la liste n'a pas de prétention à l'exhaustivité ni de caractère contraignant pour les contenus énumérés):

Principes fondamentaux

1. Génie civil

Solutions novatrices, élégantes ou surprenantes pour la structure de base, visant à résoudre des problèmes de génie civil (bâtiment), en tenant compte des aspects écologiques et économiques.

2. Construction d'infrastructures

Projets exigeants et complexes dans le domaine des travaux de fondation, du génie civil et de la construction d'infrastructures. Ouvrages hors pair dans la construction routière, hydraulique et infrastructurelle, tels que ponts, galeries, aménagements, etc. posant de nouveaux jalons en matière de procédure de construction, de longévité ou de physique des bâtiments.

3. Technique de l'énergie et du bâtiment

Projets complexes et globaux liés à la technique de l'énergie et/ou du bâtiment présentant des caractéristiques exceptionnelles et se distinguant par leur nouveauté et leur simplicité en termes de conception, de réalisation et d'exploitation.

4. Recherche et développement

Projets ambitieux, complexes et avant-gardistes de la recherche et du développement axés sur des composantes, produits, logiciels, services et/ou processus de la branche de la construction.

5. Jeunes professionnels

Jeunes ingénieures et ingénieurs (âgés de 32 ans révolus ou justifiant d'une activité professionnelle correspondante de huit ans au maximum) ayant réalisé des projets remarquables et/ou novateurs. Ces ingénieures et ingénieurs disposent du potentiel requis pour influencer et marquer positivement leur champ professionnel à l'avenir. La part/contribution des jeunes professionnels au projet soumis doit être démontrée.

6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Le jury récompense un projet remarquable contribuant à promouvoir activement la relève professionnelle auprès des jeunes dans le domaine de la technique et/ou de la compréhension technique. Les projets autorisés à concourir proviennent d'écoles des niveaux secondaire ou gymnasial, d'écoles professionnelles, ainsi que d'entreprises et d'institutions.

Critères supplémentaires

7. Concept

Le concept pose les bases pour un travail durable, mettant en avant des aspects tels que crédibilité, adéquation, faisabilité, innovation, efficacité des ressources, économie, écologie ou exploitation/entretien, autrement dit un travail exceptionnel qui se distingue clairement de projets analogues.

8. Valeur ajoutée

Le projet apporte une réelle valeur ajoutée, par exemple en termes de rayonnement, d'utilisation des ressources lors de la construction et dans le cadre de l'entretien (durabilité, rentabilité), de comportement d'utilisation, etc.

9. Autres

L'évaluation ne prend pas en considération les critères de grandeur du projet et de volume d'investissement.

Responsable du Building Award

bilding

Fondation suisse pour la promotion
de la relève des ingénieurs de la construction

Associations soutenant le Building Award

infra suisse

SBV Schweizerischer Baumeisterverband
SSE Société Suisse des Entrepreneurs
SSIC Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societat Svizra dals Impresaris-Constructurs

USIC

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Swiss Association of Consulting Engineers

Donateurs et institutions soutenant la fondation bilding

- Amstein + Walthert AG
- B + S AG
- Bächtold & Moor AG
- Bänziger Partner AG
- Basler & Hofmann AG
- Buchmann Partner AG
- Burkhalter Holding AG
- EBP Schweiz AG
- e + p management AG
- F. Preisig AG
- Fanzun AG
- Flückiger + Bosshard AG
- Fondation usic
- Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GSGL)
- Groupe Emch + Berger
- Groupe Rapp
- HEFTI. HESS. MARTIGNONI. 4U AG
- Haute école de Lucerne – Technique et architecture
- Hunziker Betatech AG
- IBG B. Graf AG Engineering
- Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG
- Kissling + Zbinden AG
- Künzle Partner AG
- Lanz Oensingen AG
- Marti Dienstleistungen AG
- Pöyry Suisse SA
- Roduner BSB + Partner AG
- Scherler AG Soleure
- Siemens Suisse SA
- suisseplan Ingenieur AG
- Swiss Engineering STV
- TBF + Partner AG
- UB Engineering AG / IM Maggia Engineering AG
- Waldhauser + Hermann AG
- Walo Bertschinger AG

Organisation

Building Award

P.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist

T 031 755 85 84

info@building-award.ch

www.building-award.ch

Building Award

P.a. Baukoma-Marketimpact AG | Case postale | CH-4562 Biberist | T 031 755 85 84 | info@building-award.ch | www.building-award.ch